



Etablissement public
du Marais poitevin

Communiqué OUGC Marais poitevin 2017

Prélèvements sur la nappe du sud-Vendée **- secteurs Lay et Vendée -**

Situation actuelle des indicateurs piézométriques (le 1^{er} juin) :

| | | |
|------------|---------------------|----------------------------------|
| Longeville | + 29 cm (le 30 mai) | par rapport à la courbe d'alerte |
| Luçon | + 26 cm | |
| St Aubin | - 1 cm | |
| Le Langon | + 5 cm | |
| Doix | + 0 cm | |

Rappels du protocole de gestion OUGC à compter du 1^{er} juin (gestion d'été) :

- 1) Le volume restant à consommer au 31 mai est fractionné par quinzaine, selon la répartition choisie par chacun des irrigants.
- 2) En cas de dépassement du volume de printemps, le volume d'été est diminué de :
2 x le dépassement de printemps (diminution répartie au prorata du choix de ventilation).
- 3) Le volume ventilé par quinzaine d'été ne peut pas être consommé par anticipation.
- 4) En cas de dépassement du volume autorisé de quinzaine (en comptant report et limitation), le volume de quinzaine suivante est réduit du montant dépassé.

Messages de l'OUGC et de l'OUGC délégué :

- Secteur Vendée Ouest (St Aubin) en ALERTE

- Secteur Vendée Est (Doix) en ALERTE

→ Pour la quinzaine Q1 du 1^{er} au 18 juin, merci de respecter scrupuleusement votre volume ventilé !

→ Merci de votre responsabilité quant aux relevés d'index, indispensables à une gestion collective efficace et au maintien de votre volume de référence pour 2018.